

Crossope de Miller

Neomys anomalus



Identification

- Très semblable à la Crossope aquatique, mais taille inférieure et queue plus courte
- Longueur tête + corps : 7,1 à 8,5 cm ; queue : 4,7 à 5,9 cm ; poids : 9 à 13 g
- Pelage brun noir sur le dos, gris pâle plus ou moins tacheté de brun sur le ventre
- Frange de poils natatoires limitée à l'extrémité de la queue et aux pieds, voire absente

La biologie de la Crossope de Miller est moins bien connue que celle de la Crossope aquatique, mais elle semble s'en rapprocher en bien des points, hormis le mode moins aquatique de recherche des proies.

Dans les secteurs où la présence de la Crossope de Miller a été décelée, sa fréquence dans les pelotes d'effraie laisse à penser qu'elle est au moins aussi bien représentée que la Crossope aquatique. En fait, ces deux musaraignes n'exploitent pas les mêmes ressources alimentaires, la première recherchant surtout des proies terrestres quand la seconde plonge pour trouver une majeure part de sa nourriture (Rychlik, 1987). Ce faible recouvrement de leurs niches écologiques permet à ces deux espèces entrant peu en compétition de cohabiter dans les mêmes espaces, comme c'est le cas dans tous les sites où des lots de pelotes de réjection d'effraie ont révélé la présence de la Musaraigne de Miller.

Il n'est pas aisé de se faire une idée précise des biotopes préférentiels de l'espèce en Normandie, cependant le bocage humide parcouru de multiples petits ruisseaux semble lui être favorable. Ailleurs, cette musaraigne est aussi connue pour occuper les boisements humides de feuillus. Comme les secteurs offrant ce type de milieux sont régionale-ment plus nombreux que les zones effectivement occupées par l'espèce, on peut supposer que des facteurs autres que la seule adéquation du biotope interviennent dans la distribution de la Crossope de Miller en Normandie.

Tout comme la Crossope aquatique, la Crossope de Miller est protégée par la loi française et figure dans le livre rouge des espèces menacées au niveau national (Fiers *et al.*, 1997).

Secteurs isolés de Basse-Normandie (distribution à préciser) : peu commune.

